

de la dignité des femmes et des filles. Nous ne saurions toutefois nous arrêter en si bon chemin. Nous devons faire bien davantage. Il faut joindre les paroles aux actes. Le moment de la mise en œuvre et de la responsabilisation est arrivé. Nous devons continuer à aller de l'avant avec courage, conviction et détermination.»

Les conclusions mettent l'accent sur la prévention, notamment grâce aux actions d'éducation et de sensibilisation, et à la lutte contre les inégalités entre les sexes dans les domaines politique, économique et social; sur la mise en place de services destinés aux rescapées de la violence, y compris des services de conseil médicaux, psychologiques et autres, doublés d'un soutien social à court et à long terme; et sur la nécessité de veiller à ce que les services protègent le droit des femmes à la santé en matière de sexualité et de procréation. La collecte de données et la condamnation des auteurs de violences sont également considérées comme des mesures cruciales pour agir efficacement contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Pour plus d'informations : www.unwomen.org

→ Appel de fonds

Je tiens à remercier les parlements qui ont déjà contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». Cela démontre leur détermination à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un Manuel à l'usage des parlementaires intitulé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), ouvrage disponible en 14 langues, ainsi que des supports de communication (affiche, brochure, bulletin d'information); d'organiser une série d'échanges de vues sur des thèmes tels que le rôle des parlementaires et des réseaux parlementaires dans l'éradication de la violence à l'égard des femmes, les femmes réfugiées et la Convention d'Istanbul; et, enfin, de promouvoir activement la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul en organisant des séminaires parlementaires (Belgique, Bosnie-Herzégovine, Italie et Portugal).

Le réseau a besoin de votre soutien pour accélérer l'entrée en vigueur de la convention. Si vous souhaitez nous aider par une contribution volontaire, veuillez contacter Mme Géraldine Grenet (geraldine.grenet@coe.int, tél.: +33 3 90 21 49 82), responsable de projet, ou Mme Elodie Fischer (elodie.fischer@coe.int, tél.: +33 3 90 21 56 34), co-secrétaire de la commission sur l'égalité et la non-discrimination.

Par avance, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien.

Mendes Bota



→ Actualités

Nouvelles signatures

L'Andorre a signé la Convention d'Istanbul le 22 février 2013, suivie par la Bosnie-Herzégovine le 8 mars 2013, ce qui porte à 26 le nombre d'Etats membres signataires.

Traduction du Manuel

Le manuel a récemment fait l'objet de traductions en albanais, en arabe et en azéri. A présent disponible en 14 langues, il peut être consulté sur le site web du réseau :

www.assembly.coe.int/stopviolence/

→ Evénements

Réunion du Réseau – Prostitution et traite, 24 avril 2013

Lors de sa prochaine réunion, organisée conjointement avec la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, le Réseau tiendra une audition sur la prostitution et la traite, avec la participation de M. Simon Häggström, inspecteur à l'unité de police de Stockholm chargée de la lutte contre la prostitution et de Mme Ilonka Stakelborough, fondatrice de Stichting Geisha, syndicat pour les travailleuses et travailleurs du sexe aux Pays-Bas. Les participants entendront le témoignage d'une victime de la traite.

Séminaire à Bakou, 7 mai 2013

A l'initiative de Mme Sahiba Gafarova, députée au Parlement azerbaïdjanais, un séminaire parlementaire sur la Convention d'Istanbul sera organisé le 7 mai 2013 à Bakou. Le manuel en azéri sera lancé à l'occasion de cet événement, qui aura lieu dans les locaux du parlement. Les langues de travail seront l'azéri, l'anglais et le russe.

Festivals de cinéma sur les droits de l'homme

Des festivals de cinéma sur les droits de l'homme se tiennent tous les ans dans de grandes villes européennes. Ils présentent souvent des films traitant de la question de la violence à l'égard des femmes. Si vous souhaitez, en qualité de membre du Réseau, participer à l'une de ces manifestations dans le cadre d'une table-ronde, veuillez contacter le secrétariat.



Contacts au secrétariat

Mme Géraldine Grenet et Mme Elodie Fischer

womenfreefromviolence@coe.int – assembly.coe.int/stopviolence/



Réseau parlementaire pour

« Le droit des femmes de vivre sans violence »

BULLETIN D'INFORMATION – Avril 2013



La convention d'Istanbul, une norme d'excellence

A ONU Femmes, nous saluons tout particulièrement la Convention d'Istanbul en tant que complément important de l'ensemble des règles et des normes mondiales.

La Convention d'Istanbul complète les normes juridiques existantes et élargit le cadre international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Elle constitue une norme d'excellence et, de fait, si je puis dire, elle est *primus inter pares* parmi les instruments ciblant spécifiquement l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'Europe dispose désormais d'une convention forte et juridiquement contraignante, qui édicte des directives et des engagements clairs sur le plan de la prévention, de la protection, des poursuites judiciaires et de la réponse à la violence à l'égard des femmes, notamment dans le domaine de la violence domestique.

Nous pourrions examiner de nombreux aspects importants de la convention. En premier lieu, la convention établit un lien crucial entre l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes.

En deuxième lieu, la convention met un accent particulier sur l'importance d'une prévention précoce, aspect qu'ONU Femmes a également défendu. Le meilleur moyen de mettre fin à la violence est d'abord d'empêcher qu'elle se produise.

A cet effet, il convient de multiplier les campagnes de sensibilisation, mais aussi de mettre en place des programmes éducatifs pour enseigner les droits humains, l'égalité et le respect mutuel.

Il convient de réaffirmer que la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le présumé « honneur » ne peuvent être invoqués comme motifs pour justifier un quelconque acte de violence.

Permettez-moi de conclure par un puissant appel à l'action. D'abord, il est essentiel que davantage de gouvernements ratifient la Convention d'Istanbul. Il est honteux de constater que, près de deux ans après son élaboration, seuls trois pays l'ont ratifiée.

D'autre part, je souhaiterais lancer un appel à l'action pour que soit davantage privilégiée la mise en œuvre de la convention. Nous devons combler l'écart entre les engagements et la réalité que nous constatons aujourd'hui : l'omniprésence de la violence à l'égard des femmes dans tous les pays.

Lakshmi Puri

Directrice exécutive adjointe et directrice par intérim d'ONU Femmes
Extraits du discours prononcé lors de l'événement parallèle du Conseil de l'Europe, « La violence à l'égard des femmes – notre préoccupation, notre réponse », CSW57, New-York, 4 mars 2013



www.assembly.coe.int/stopviolence/

→ **Commission de la condition de la femme (CSW57),
New-York, 4-15 mars 2013**



La violence à l'égard des femmes, notamment des parlementaires du Canada, du Maroc, du Mexique, ainsi que du Parlement européen et du Forum parlementaire européen sur la population et le développement.

Le Réseau a salué l'adoption des conclusions, qui apportent un nouvel élan à la lutte visant à éradiquer la violence à l'égard des femmes dans le monde entier.

Il a chaleureusement remercié Mme Michelle Bachelet, première directrice exécutive d'ONU Femmes, pour son rôle politique crucial en faveur de la cause des droits des femmes.



lumière l'importance de la convention en tant qu'outil efficace et pratique à disposition des gouvernements pour combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Europe et au-delà.

Voici quelques citations des principaux orateurs :

➤ « J'encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer la convention dans les meilleurs délais. Déclarer que la lutte contre la violence envers les femmes est une priorité n'est pas suffisant. Il est grand temps d'agir ».

M. Gilbert Saboya Sunyé, *Ministre des Affaires étrangères de l'Andorre et Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

➤ « S'agissant de la problématique des violences envers les femmes, nous considérons l'action du Conseil de l'Europe comme exemplaire, très importante ces dernières années avec une valeur ajoutée incontestable notamment depuis l'adoption de la Convention d'Istanbul.

Aujourd'hui, [la France entend] être parmi les tout premiers pays à la ratifier. Nous avons

**« Il ne peut y avoir
de paix ni de progrès
tant que persisteront
discrimination et violence
à l'égard des femmes »**

*Michelle Bachelet,
ancienne Directrice exécutive,
ONU Femmes*

d'ores et déjà engagé le processus parlementaire au niveau national pour que cette ratification puisse se faire dans les meilleurs délais.

La ratification en France sera par ailleurs accompagnée par une série de mesures d'adaptation de notre droit à plusieurs stipulations de la convention dont celles relatives au mariage forcé et aux mutilations génitales ».

Mme Najat Vallaud-Belkacem,
*Ministre des Droits des femmes et
porte-parole du Gouvernement français*

➤ « D'une affaire privée, étouffée dans la honte et le silence, la violence à l'égard des femmes est devenue une affaire qui suscite désormais l'engagement à tous les niveaux, politiques, nationaux et internationaux.

Mais au-delà de l'action politique, les mœurs sont aussi en train de changer. Souvenons-nous de la vague de protestation sans précédent, en Inde et dans le monde, après le meurtre d'une



jeune femme violée dans un autobus à New Delhi. Je pense à des initiatives populaires comme l'initiative « One Billion rising » (« Un milliard de personnes qui se lèvent ») qui, le 14 février dernier, a fait sortir dans les rues des femmes et hommes dans près de 200 pays, sur tous les continents.

Cette convention n'est pas seulement une succession de mots, elle est un engagement pour une vie meilleure pour des millions de femmes.

M. Jean-Claude Mignon,
*Président de l'Assemblée parlementaire du
Conseil de l'Europe*

➤ « Il est très encourageant d'entendre ces éloges concernant la Convention d'Istanbul, qualifiée de traité juridiquement contraignant particulièrement ambitieux, d'excellent outil pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique.

La Convention d'Istanbul est, il est vrai, un outil pragmatique, évolué et élaboré. Mais, pour démontrer sa valeur, il ne suffit pas de l'exposer. Un outil est fait pour qu'on s'en serve.

Le Conseil de l'Europe continuera d'unir ses forces à celles des Nations Unies, de l'Union européenne et d'autres organisations régionales pour que, à travers le monde, les femmes soient conscientes de la réelle portée de notre mission et de notre communauté de valeurs. »

Mme Gabriella Battaini-Dragoni,
*Secrétaire générale adjointe du Conseil de
l'Europe*



➤ En ma qualité de rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes, j'ai été récemment en contact avec de nombreux représentants gouvernementaux. Tous sont disposés à ratifier la Convention d'Istanbul mais sous réserve d'une harmonisation préalable avec la législation nationale.

C'est la mauvaise stratégie. Nous n'avons que trop longtemps attendu. Il faut que la convention soit ratifiée dès à présent. Non seulement pour la crédibilité de nos institutions, mais aussi dans l'intérêt de toutes les femmes qui souffrent encore partout dans le monde.

Je tiens à remercier Mme Puri pour avoir désigné la Convention d'Istanbul *primus inter pares* parmi les instruments ciblant l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il convient aussi de rendre hom-



mage à la Convention de Belém do Pará et aux personnes qui, il y a près de vingt ans, ont permis cette incroyable avancée. Mais nous, à l'inverse, ne serons pionniers en rien si nous ne parvenons pas à faire en sorte que la Convention d'Istanbul entre en vigueur sans tarder.

M. Mendes Bota,
*rapporteur général sur la violence
à l'égard des femmes et coordinateur
politique du Réseau*

L'UIP et la Commission de la condition de la femme

Au cours de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW57), l'Union interparlementaire et ONU Femmes ont organisé une manifestation consacrée à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette initiative a permis d'examiner les stratégies applicables pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, protéger ces dernières et poursuivre les auteurs de violences, ainsi que de déterminer les priorités des parlements pour favoriser les progrès en la matière.

M. Mendes Bota, coordinateur du Réseau, est intervenu lors la séance sur le thème « Témoignages – susciter une vraie volonté politique : motivation et responsabilité des parlementaires ».



Conclusions concertées

La dernière journée de la CSW57 s'est terminée par l'adoption de conclusions concertées. Après deux semaines d'intenses négociations et de fortes attentes de la part de tous les acteurs présents, les Etats sont parvenus à s'accorder sur des principes fondamentaux pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

ONU Femmes a salué cet accord : « [Il] représente une étape supplémentaire dans la réalisation des droits et